Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D127-DE

Publié le : mercredi 7 octobre 2026
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en exercice :
48

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois de septembre, le Conseil de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Salle du Marais à Branges sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :
43 + 2 pouvoirs

Date de la convocation :
24 septembre 2026

Etaient présents : M. Anthony VADOT, M. Didier FRANCOIS, Mme Aurélie GRAVALLON, Mme Fabienne BUISSON, M. Vincent CAVALIERE, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. Sébastien MARTINET, M. Pierre VYON, M. Jean-Pierre DALOZ, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, Mme Cécile GILLET, Mme Nelly RODOT, M. Robert CHASSERY, Mme Patricia TISSERAND, M. Gérald ROY, Mme Josette LETOUBLON, Mme Hélène OGES, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER (suppléante), M. Guy MASSOT (suppléant), M. Raphaël MOREY, Mme Carine CHEVAILLER, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Eric BERNARD, M. Didier LAURENCY, M. David COLIN, M. Jean-Philippe LOYER, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Sylvie MARTIN, M. Patrice MARLIN, Mme Alexandra POURPRIX, M. Laurent VAIRET, M. Frédéric CANNARD, Mme Joan BOULEUX, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Etaient excusés : Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Bertrand RODOT, Madame Elodie BERNARD, M. Jacques MOUGENOT pouvoir donné à M. Frédéric BOUCHET, M. Guillaume BADET pouvoir donné à Mme Hélène OGES, M. Stéphane BESSON suppléé par Mme Sabine SCHEFFER, Mme Elise MYAT suppléée par M. Guy MASSOT.

Secrétaire de séance : M. Vincent CAVALIERE.

7.4 Interventions économiques
C2026-127 Actions de développement économique – Subvention au Centre de BECHANNE en soutien à la filière de la volaille de Bresse

Monsieur Didier LAURENCY était absent de la salle lors du vote pour ce point inscrit à l'ordre du jour.

Monsieur le Président explique que le Centre de Sélection de Béchanne basé à Saint-Etienne-du-Bois dans l'Ain a été créé en 1956 à l'initiative des Chambres d'agriculture de l'Ain et de la Saône-et-Loire dans le but de rationaliser la sélection du poulet de Bresse et qu'il est le seul centre en France

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D127-DE

Publié le : mercredi 7 octobre 2026
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

à faire sur le même site à la fois la sélection génétique de la Volaille de Bresse, la multiplication et l'accouvage ainsi que la conservation de races de poules anciennes.
Il informe que le centre de sélection a sollicité une subvention aux intercommunalités de l'Ain, de la Saône et Loire et du Jura de la zone Bresse afin de financer le fonctionnement et le développement de ses projets.
Le plan de développement du Centre de Sélection, consiste principalement à :

- Valoriser les productions issues du centre : œufs, poules de réforme ou de tri
- Développer la prestation de conservation de races anciennes
- Développer les ventes de races anciennes, notamment sur le marché de la poule d'ornement
- Développer les ventes de poussins ou d'œufs à couver sur le marché des éleveurs professionnels ou des couvoirs

La subvention sollicitée auprès des EPCI est répartie selon le nombre d'habitants situés dans la Bresse. Pour le territoire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', le montant de la subvention sollicitée est de 15 668 €.
Leur demande est d'acter un soutien qui pourrait être reconduit sur plusieurs années selon les résultats du plan de développement.
Au regard de l'intérêt collectif que représente ce projet afin de préserver l'AOC Volaille de Bresse, il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre de Sélection de Béchanne.
VU les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence en matière de développement économique qui inclut l'agriculture d'une part, et sa stratégie en matière d'enjeu de souveraineté alimentaire inscrit dans le PCAET et initiée par l'étude en cours relative au Projet Alimentaire Territorial (PAT) d'autre part,
VU les projets portés par le Centre de Sélection de Béchanne,
Vu la convention avec la Région Bourgogne-Franche-Comté relative aux conditions d'intervention de la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' en matière de développement économique et définissant les conditions dans lesquelles la communauté de communes est autorisée à verser une aide au Centre de Sélection de Béchanne,

CONSIDÉRANT l'intérêt à accompagner, aux côtés des autres collectivités, les projets du Centre de Sélection de Béchanne lui permettant de se diversifier pour assurer son équilibre économique et d'apporter une perspective sur le long terme dans l'approvisionnement en poussins pour la filière Bresse,

CONSIDÉRANT la présence importante d'éleveurs producteurs sur le territoire communautaire,

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de soutenir le centre de sélection de Béchanne à hauteur de 15 668 € au titre de l'année 2026.

DÉCISION ADOPTÉE A 44 VOIX POUR
Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance :
Vincent CAVALIERE

Date 07 octobre 2026

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 07 octobre 2026